



HEBDO

LES PETITES ENTREPRISES SONT PARTICULIEREMENT EXPOSEES AUX RISQUES PROFESSIONNELS

La santé et la sécurité au travail sont des préoccupations majeures pour toutes les entreprises, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité. Les petites entreprises, qui emploient près de la moitié des travailleurs en France, sont souvent négligées dans les études sur la santé et la sécurité au travail. Cependant, le groupe Pôle Prévention, expert en prévention des risques professionnels depuis plus de 20 ans, a récemment publié une analyse inédite sur les risques professionnels dans les petites entreprises, offrant une vision précise de la réalité du terrain.

Contrairement à la majorité des études sur les risques professionnels, qui sont souvent basées sur des sondages déclaratifs, l'**observatoire Pôle Prévention** s'est appuyé sur l'exploitation de données anonymes provenant de 5.850 [documents uniques d'évaluation des risques professionnels \(DUERP\)](#) réalisés majoritairement par des petites et moyennes entreprises (TPE) en 2023. **Cette approche permet d'obtenir un état des lieux exact des risques présents dans les entreprises et des moyens qu'elles mettent en œuvre pour les prévenir.**

Les défis spécifiques des TPE

Les TPE font face à des défis spécifiques en matière de santé et de sécurité au travail. Malgré les efforts déployés, certaines entreprises restent exposées à des risques importants. Par exemple, seules 4 % des entreprises examinées présentent une exposition à au moins l'un des six facteurs de risques professionnels au-delà des seuils imposant une déclaration au titre du compte professionnel de prévention (C2P).

Cependant, les données recueillies révèlent que les facteurs de pénibilité écartés en 2017, tels que les postures pénibles et les vibrations mécaniques, concernent un très grand nombre d'entreprises. **Ainsi, 94 % des entreprises sont concernées par les postures pénibles et 73 % par les vibrations mécaniques, soulignant la nécessité d'une prévention ciblée.**

Les troubles musculosquelettiques (TMS)

Les TMS constituent un enjeu de santé publique et de maintien en emploi majeur. 96 % des entreprises de l'étude sont touchées par les TMS, et 94 % recensent des contraintes posturales. Les TMS sont aujourd'hui la première cause de maladies professionnelles, représentant 85 % des 44 817 maladies professionnelles reconnues par la CNAM en 2022.

Prévenir les TMS nécessite une approche globale, prenant en compte de nombreux paramètres liés à la conception des locaux et à l'organisation du travail. Cette démarche de progrès continu implique des ajustements souvent complexes, allant au-delà de changements immédiats.

Les risques psychosociaux (RPS) : un sujet tabou

Les RPS restent un sujet tabou dans de nombreuses structures, souvent perçu comme embarrassant, ce qui peut conduire à une forme de déni. Seules 36 % des entreprises étudiées identifient les risques psychosociaux, malgré leur omniprésence dans toutes les activités. Les troubles psychologiques représentent aujourd'hui un tiers des arrêts maladie de longue durée, et plus de trois quarts des entreprises sont touchées.

Les risques chimiques : un risque sous-estimé

Le risque chimique est identifié dans 90 % des entreprises étudiées, mais il reste souvent sous-estimé par les travailleurs. Les effets insidieux de l'exposition aux agents chimiques et les conséquences sur la santé qui peuvent se manifester des années après l'exposition contribuent à cette sous-estimation.

La réglementation concernant la traçabilité des expositions aux agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) a été renforcée en 2024 pour améliorer la transparence et garantir une surveillance accrue des risques pour la santé des salariés.

La prévention comme démarche d'amélioration continue

Les entreprises engagées dans la prévention obtiennent des résultats significatifs. Les données de l'observatoire démontrent que l'exposition aux risques est bien moins élevée dans ces entreprises par rapport à l'ensemble des entreprises. Les actions de prévention fonctionnent, réduisent les risques et améliorent la santé et la sécurité des travailleurs.

Les entreprises suivies envisagent de plus en plus fréquemment la prévention des risques comme une démarche d'amélioration continue, allant au-delà du seul respect de normes et de règles fixes. Elles développent une véritable culture de sécurité et de prévention, intégrant des actions de sensibilisation et de formation qui dépassent la formation technique.

L'importance de la formation et de la sensibilisation

Les entreprises sensibilisent leurs salariés aux risques liés aux addictions et à la consommation de produits psychotropes, montrant une attention croissante portée à la santé globale des travailleurs. La formation des sauveteurs secouristes du travail (SST) est également cruciale ; **cependant, 63 % des entreprises n'ont pas formé de SST, et dans 14 % des entreprises, les numéros d'urgence ne sont pas affichés. Ces mesures simples peuvent contribuer à sauver des vies en cas d'accident.**

L'évolution de la réglementation et des attitudes

La réglementation en matière de santé et de sécurité au travail évolue pour encourager les entreprises à s'engager dans la prévention. **Un arrêt de la chambre sociale de la Cour de cassation du 3 juillet dernier a remplacé l'« obligation de sécurité de résultat » par une « obligation de sécurité de moyens renforcée »**, permettant aux employeurs d'être disculpés en cas d'accident si toutes les mesures prévues par le Code du travail ont été prises. Cette approche est plus motivante et incite les employeurs à s'engager dans un processus de progrès continu, débouchant sur des démarches de qualité de vie et de conditions de travail (QVCT).